

# PERSONNE EXPOSÉE AUX RISQUES LASER

(Session spécifique ERP - NIV2)



Depuis les années 80, les lasers sont couramment utilisés pour animer des spectacles ou des concerts en intérieur comme en extérieur. Or la réglementation fixe des limites dans l'usage et l'exploitation de ces matériels. Il est notamment demandé que les personnels soient formés à la sécurité laser. Ce module répond parfaitement à la réglementation et a été construit pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) mettant en œuvre des systèmes laser.

La maintenance et le réglage sont les premières causes d'accident sur les systèmes laser industriels. Plus que tout autre, les Techniciens sont exposés et donc directement concernés par les règles dictées par les normes en vigueur.

NOUVEAU



VISIO

## PROGRAMME

Principe et propriété de l'émission laser  
Les applications courantes du laser  
Le risque optique : les effets biologiques  
Risques associés à la mise en œuvre  
d'un laser dans un ERP  
Réglementation et normalisation pour les ERP  
Les limites d'exposition  
Mesures de prévention et protection :  
*Les principes généraux de protection*  
*Les protecteurs contre le rayonnement*  
*La maintenance : facteur aggravant*  
Analyses des risques  
Contrôle des connaissances

## RÉFÉRENCES

Décret 2010-750 du 2 juillet 2010  
Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail  
Arrêté du 11 décembre 2009  
Normes NF EN 60825-1  
Normes NF EN 60825-3



# SE.2ERP



DATE  
7 au 9 Avril 2021



DURÉE  
1,5 jour



PRIX / PERSONNE  
792,00 € HT  
dont frais CNSO : 12 € HT



STAGE  
Visio (présentiel sur demande)



## PUBLIC CONCERNÉ

- Personne intervenant à proximité des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).
- Classes autorisées : Toutes les classes.
- Cette personne est responsable de sa propre sécurité.
- Techniciens, régulateurs de systèmes laser. Personne susceptible d'être exposée à un faisceau laser.



## OBJECTIFS

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Respecter et analyser les consignes de sécurité propre aux ERP.
- Adapter les moyens de protection et de prévention.
- Mettre en place les moyens de protection nécessaires dans un ERP.
- Connaître et appliquer la réglementation.
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement.



## OUTILS PÉDAGOGIQUES

- En distanciel (VISIO ZOOM ou TEAMS).
- Exposé théorique avec support informatique.
- Vidéo, analyse d'une installation.



## VALIDATION

- Inscription au fichier CNSO, des habilitations laser
- Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit.
- Remise d'une attestation de formation niveau PERL